

Compte-rendu de la réunion annuelle 2024

1) **Participants** : 8 déficients visuels (35 invités) - 11 bénévoles (45 invités)

Commentaire :

Si des désistements de dernière minute sont intervenus, qu'il faut tenir compte de l'éloignement géographique et de l'absence pour maladie ou vacances, comment expliquer cette relativement faible participation ?

Notre fichier comprend des bénéficiaires, déjà très autonomes, qui ne se manifestent que pour des besoins ponctuels. Mais aussi des déficients moins autonomes, pour lesquels nos possibilités de soutien sont limitées ; et des bénévoles dont la présence fut occasionnelle ou dont la disponibilité a évolué. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts pour nous faire connaître en maintenant en particulier des permanences et notre présence dans les différentes manifestations où nous pouvons nous présenter.

2) **Point annuel d'activités du Comité** :

- Les randonnées organisées par Bertrand et Eric sont toujours très appréciées. Bertrand souhaiterait pouvoir compter sur plus de bénévoles pour les promenades en bord de mer, afin de pouvoir les organiser plus fréquemment.

Eric a également proposé plusieurs sorties culturelles. Il rappelle : 1) qu'il donne systématiquement ses coordonnées lors de ses propositions sur WhatsApp afin que les personnes intéressées le contactent, et 2) qu'il n'est pas souhaitable de répondre sur WhatsApp qui doit rester un canal d'informations et ne pas disperser l'attention !

- L'activité « donneurs de voix » apporte la contribution du Comité 56 à l'enrichissement de la médiathèque Eole de l'AVH. Georges en est le référent et l'équipe a progressé, passant de 4 à 8 bénévoles (dont trois présents à la réunion). Trois autres bénévoles devraient commencer à enregistrer des ouvrages dans les prochaines semaines.

- Le recours aux livres lus de la médiathèque AVH est majoritairement relayé par les médiathèques municipales. Le Comité, assure en complément la fourniture des codes d'accès aux demandeurs dont la médiathèque locale n'a pas de convention avec l'AVH. De nouvelles médiathèques ont été contactées, en lien avec la médiathèque départementale, afin de proposer d'offrir le service aux bénéficiaires de leur commune.

- Importante aussi est la présence du Comité aux Commissions d'accessibilité où les représentants des personnes en situation de handicap se voient présenter les dossiers déposés. Pascal est notre représentant pour Lorient, Christian, Thierry et Serge siègent pour Vannes et pour les dossiers de dérogation au plan départemental. Fabrice et Jean-Yves viennent en soutien en cas de besoin.

- Pour satisfaire les besoins des bénéficiaires, un conseil et - si besoin - un relais de commande au magasin AVH sont apportés à l'occasion des permanences ou grâce aux appels téléphoniques.

- Olivier assure l'entretien du site WEB du Comité. Il y fait figurer la documentation relative au fonctionnement de nos activités et signale les événements marquants. Il suit, pour notre compte, l'évolution en cours du site de l'AVH et sa déclinaison en site de comité.

3) Point de la trésorerie :

Les comptes, tenus par Jean-Yves notre nouveau trésorier, montrent que notre subvention AVH de 11 000 € est entièrement consacrée au loyer, charges et dépenses incontournables liées à notre local ; ainsi que les frais de téléphone et d'internet. Le solde de nos ressources, soit 4 000 €, pour l'essentiel des dons, permet de couvrir les autres dépenses du Comité (reprographie, frais de mission...), ce qui laisse peu de latitude à une participation aux frais des activités pris en charge par les participants.

Jean-Yves fait appel à la participation de bénévoles pour la recherche de subventions et de dons.

4) Nouveaux projets pour les mois à venir

Sur invitation du Kiosque, Guy et Christian ont participé à une intervention en milieu scolaire à l'école Jacques Prévert. L'objectif était de permettre aux jeunes élèves de les guider et de leur décrire l'exposition « les particules » lors d'une visite en présence de l'artiste. Cette opération a fait l'objet d'un article dans le

Télégramme, article dans lequel le nom du Comité n'a malheureusement pas été cité. Floriane, l'enseignante, souhaiterait nous associer à nouveau lors de la prochaine année scolaire, ce qui permettrait une sensibilisation au handicap visuel de ses élèves, plus complète que celle de cette année. Pour mémoire, une demi-journée avec deux classes de l'école St Patern avait été organisée en 2023. Un projet de ce type pourrait être proposé lors de la prochaine année scolaire à des classes du collège d'Elven, à l'initiative de Marie et Georges.

Autre projet annoncé dans la lettre REGARDS 56 : une intervention en novembre prochain au profit du centre d'appel EDF de Tohanic, avec une rencontre de préparation au local tout début juillet. Elle concernerait quatre bénéficiaires.

5) Évolution de l'organisation du Comité

Un bureau a été mis en place en mai pour aborder de façon collégiale les sujets majeurs. Constitué des membres les plus impliqués dans les activités du Comité, cette équipe s'est réunie pour la première fois pour préparer cette rencontre annuelle, et a vocation à se réunir une fois par mois. Elle comprend Eric, Christian, Georges, Olivier et Virginie. Selon l'ordre du jour, d'autres personnes (Jean-Yves pour la trésorerie, Bertrand pour les randonnées, ou encore Alain pour l'aménagement du local...) y seront associées. Si nous parvenons à le recruter le (ou la) secrétaire du Comité y aurait naturellement sa place.

Ont été abordés lors de la première réunion des nouvelles dispositions relatives à l'organisation du Comité pour la rentrée d'automne 2024 : les modalités de partage du fichier du Comité avec les référents d'activités et la création d'une fiche d'adhérent au Comité. Cette fiche comprendrait : les données personnelles, la mention de prise de connaissance des dispositions pratiques régissant la vie du Comité, comme l'usage justement des données personnelles, le droit à l'image, la charte du bénévolat, le règlement du Comité - comprenant en particulier le cadre des activités qu'il organise. La fiche, qui serait signée par l'adhérent, devient nécessaire à la demande de l'AVH qui nous impose de formaliser le cadre de nos activités. La démarche a vocation aussi à répondre au souci des référents d'activité de mieux « cadrer » celles-ci (organisation, partage des engagements des participants, répartition des frais engagés, assurance...). Toute cette procédure comprendrait aussi le recouvrement d'une cotisation annuelle, comme il est pratiqué par la majorité des Comités et encouragée par l'AVH. Le but est moins d'offrir une trésorerie complémentaire, le montant proposé de 20€ ne transformant pas fondamentalement l'équilibre de nos comptes, que de clarifier l'engagement des bénévoles et des bénéficiaires actifs au sein du Comité.

Le bureau a aussi pour ambition de se pencher sur une meilleure utilisation de notre local, au-delà de la tenue des permanences et de réunions thématiques organisées ponctuellement.

6) Services rendus aux déficients visuels

Très variés, ils sont rendus par les bénévoles pour permettre aux bénéficiaires de réaliser des tâches difficiles, voire impossible à accomplir sans leur concours. Ils contribuent aussi à diversifier les occasions de sorties et contribuent à l'objectif de réduction de l'isolement des déficients visuels.

Dans de nombreuses situations, également, le déficient visuel apprécie beaucoup qu'en complément des services publics et des aides sociales, il puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour se rendre à la gare, pour un déplacement médical, pour remplir une démarche administrative ou pour être aidé à choisir un produit dans un commerce.

Le plus souvent, la demande est formulée directement à un(e) bénévole de sa connaissance, à l'occasion d'une discussion, d'une rencontre ou d'un entretien téléphonique, et plus rarement par message sur WhatsApp ou par mail.

La question de structurer ce type de service comme une activité organisée par le Comité a été posée. L'expérience des autres Comités montre que c'est un exercice difficile : la seule référence formalisée connue est celle du Comité de Haute Garonne, dont le site internet indique les coordonnées d'un contact dédié ainsi que des règles de fonctionnement assez contraignantes.

La situation des sorties à la piscine réalisées cette année en petits groupes est pris en exemple : sous leur forme de « sorties amicales », elles n'ont pas vocation à figurer comme activité du Comité, mais si les participants souhaitent en faire une activité suivie et ouverte à d'autres personnes, elle peut très bien faire partie de l'offre du Comité. Il faudrait alors que quelqu'un accepte de l'organiser, de la piloter et de la formaliser (lieu, fréquence, conditions à respecter pour un accompagnement sûr, assurance, etc...).

Autre exemple, car élément important pour favoriser l'autonomie des déficients visuels, un service d'accompagnement à l'usage du numérique (ordinateur, téléphonie) n'a pu être proposé jusqu'à présent car nous ne disposons pas de l'expertise qui a permis à d'autres Comités de mettre en place un « club informatique ». Cela n'a cependant pas empêché le recours à des aides fournies par ceux et celles qui maîtrisent assez bien, pour leur propre compte, ces technologies.

Le recours ponctuel aux jeunes du service civique a aussi permis à certains de réaliser des missions d'aide à la personne.

Pour renforcer les propositions qui nous sont faites de sorties adaptées (La Cohue, le Kiosque...), il faut encourager les bonnes volontés à explorer le champ des possibles (séances de spectacles en audiodescription, concerts, séances de yoga...). Il est tout à fait possible aussi de consacrer une rubrique de Regards 56 à des suggestions, des souhaits de bénéficiaires ou encore des propositions et initiatives (exemple : initiation nautique si le club d'Arzon le propose).

7) Points de vigilance évoqués

Virginie signale avoir rencontré à Vannes des restrictions à l'encontre des chiens guide.

Arlène soulève une expérience malheureuse d'accompagnement par un bénévole. Cela démontre, s'il en était besoin, que le respect de la réglementation doit rester une préoccupation constante et que les efforts de sensibilisation doivent être entretenus avec bienveillance et compréhension.

En conclusion

Notre réunion annuelle a été centrée sur le territoire où nous sommes assez bien connus et implantés : le secteur du Golfe du Morbihan. Le Comité 56 y a montré son potentiel de développement, mais des progrès significatifs restent à accomplir pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires. Pourtant, nos référents d'activité font déjà beaucoup et doivent en être remerciés.

Des prises d'initiative complémentaires sont nécessaires pour nous permettre de renforcer nos moyens financiers et mieux utiliser notre local.

Plus généralement, et cela n'a pas été assez abordé lors de la réunion, d'autres marges de progression sont possibles : sur l'agglomération de Lorient nous avons des contacts et le relais précieux de la médiathèque, mais nous avons enregistré des demandes pour des randonnées accompagnées que nous ne savons satisfaire. En dehors de ces deux agglomérations, nous sommes assez démunis pour proposer d'autres services que ceux supportés par le siège (Eole, Magasin). Notre notoriété y a pourtant progressé, comme en témoignent les sollicitations par téléphone et par mail que nous recevons. Mais nous ne disposons pas de relais suffisants pour diversifier nos appuis et répondre aux attentes. Nous fondons l'espoir qu'à travers le réseau des médiathèques départementales avec lequel nous avons établi cette année un contact, la situation pourra évoluer progressivement.